

Plan Local d'Urbanisme


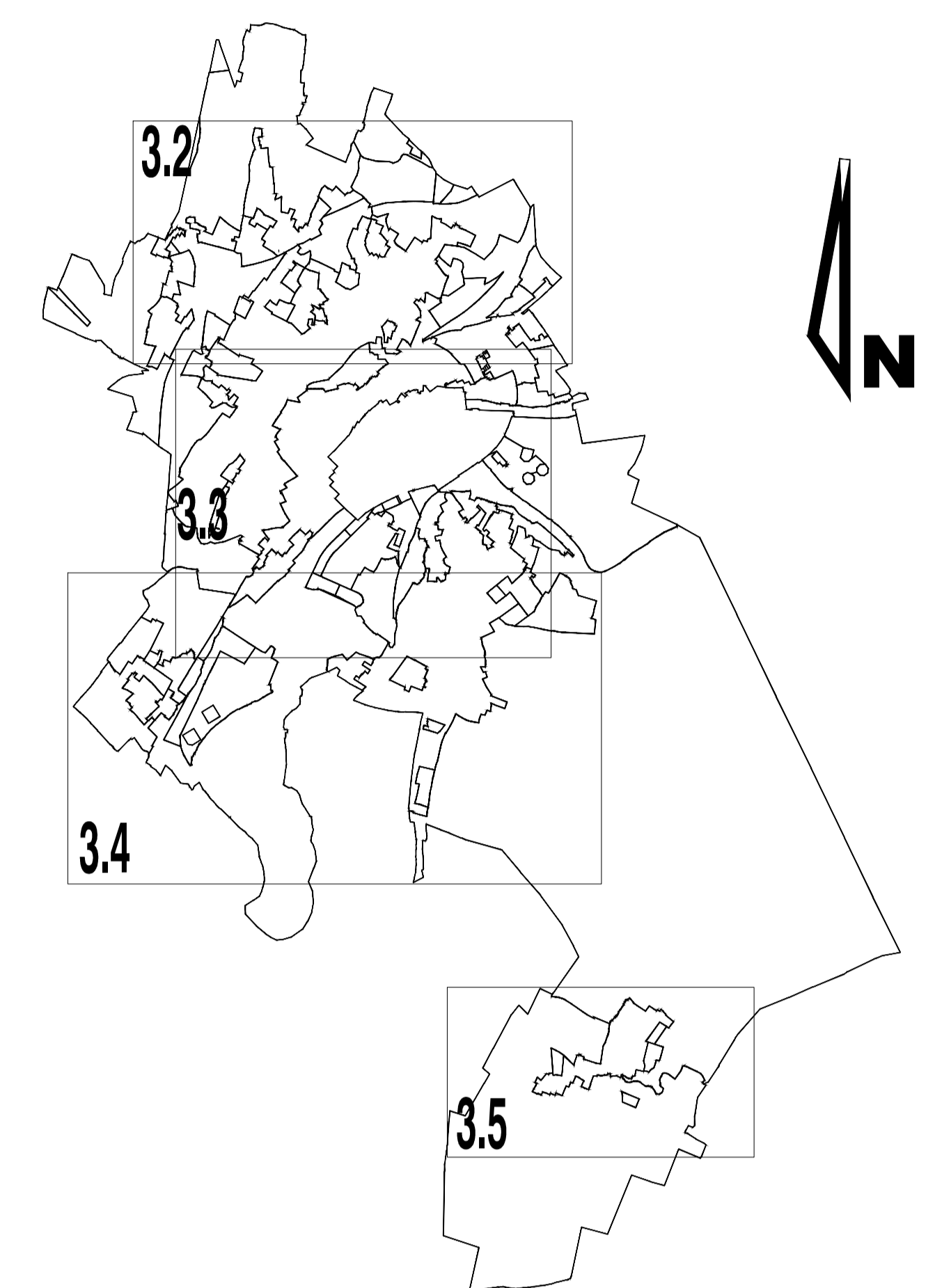
Révision simplifiée n°1

Approbation

3.1

PLAN DE ZONAGE GENERAL

Echelle : 1/10 000



LEGENDE

	Zone urbaine centrale mixte à forte densité		Zone d'activités à vocation commerciale
	Zone urbaine centrale de faible densité vouée aux équipements publics, en bordure du Doubs		Zone d'activités à vocation industrielle
	Zone urbaine centrale mixte à forte densité de plus grande hauteur, en bordure du Doubs		Zone d'activités à vocation artisanale
	Zone urbaine centrale de faible densité vouée aux activités liées à la voie d'eau, en bordure du Doubs		Zone d'activités à vocation tertiaire
	Zone urbaine centrale de faible densité vouée aux activités liées à la voie d'eau, en bordure du Doubs		Zone naturelle réservée à l'urbanisation future
	Zone urbaine mixte parcellaire		Secteur naturel réservé à l'urbanisation future de Goux
	Secteur urbain en aménagement autonome		Zone naturelle réservée à l'urbanisation future à long terme
	Secteur urbain correspondant au village de Goux		Zone naturelle protégée en raison de sa valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol
	Secteur urbain à l'accueil des gens du voyage		Zone naturelle et forestière
	Zone urbaine mixte correspondant aux anciens hameaux		Secteur concerné par le périmètre de protection immédiate des captages d'eau potable
	Secteur de renouvellement urbain pour des vocations à dominante habituel		Secteur concerné par le périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable
	Secteur de renouvellement urbain pour des vocations à dominante économique		Secteur concerné par le périmètre de protection éloigné des captages d'eau potable
	Zone urbaine mixte dense constituée d'un bâti collectif et individuel		Secteur autorisant les jardins familiaux
	Zone urbaine constituée d'un bâti collectif, affectée aux services publics		Secteur à vocation touristique et de loisirs
	Secteur affecté par le bruit		Emplacements réservés avec numéro de référence
	PPRI Zone bleue		Espaces boisés classés
	PPRI Zone rouge		Alignement d'arbres

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Accès sur zone à urbaniser à Goux	Commune	724 m²
2	Accès sur zone à urbaniser au sud-est de l'avenue du Maréchal Juin	Commune	484m²
3	Accès sur zone à urbaniser au sud-ouest de l'avenue Maréchal Juin	Commune	6435 m²
4a et 4b	Accès sur zone à urbaniser rue du Muguet	Commune	1085 m²
5	Déplacement de la rue du Général Béthouart	Commune	3228 m²
7	Liaison rue des Chemineilles – rue Elsa Triolet	Commune	2534 m²
8	Liaison avenue Léon Jouhaux et chemin des Noches	Commune	1 ha
9	Liaison chemin des Noches et ruelle des Morts	Commune	419 m²
10	Création d'un carrefour pour accès à la zone à urbaniser avenue Gsoignes Pompidou	Commune	1422 m²
11	Accès sur la zone à urbaniser rue Bonaventure Mairot	Commune	733 m²
12	Création d'une liaison entre l'avenue de Landon et le rond point de la Côte d'Or	Commune	1,16 ha
13	Développement d'un accès chemin de la Combe Truchienne	Commune	709 m²
14	Accès sur zone à urbaniser chemin de Rougemont	Commune	126 m²
15	Accès sur la zone à urbaniser rue des Nouvelles	Commune	2204 m²
18	Prolongement de l'impasse Fagot	Commune	135 m²
19	Accès sur la zone à urbaniser avenue Eisenhower	Commune	525 m²
20	Accès sur la zone à urbaniser entre la rue Léon Ameter et la rue Benjamin Constant	Commune	2232 m²
21	Aménagement du carrefour avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny et route nationale 73	Commune	5653 m²
22	Accès sur la zone à urbaniser rue Charles Blind	Commune	1336 m²
23	Carrefour de la Côte d'Or	Conseil Général	117 956 m²
24	Accès depuis l'Avenue de Landon sur les terrains de la SNCF	Commune	1750 m²
25	Liaison douce entre la gare et le centre-ville par le treigne	Commune	163 m²